

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFEAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-04-43

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

Procurations :

TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc
CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève
RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian
ORIOU Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250627-2025-04-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

EBOLI Laure

OBJET : SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT – RACCORDEMENT PROPRIETE NEEL, CHEMIN DE LA ROUSSE

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de M. et Mme NEEL, demeurant 11 chemin de la Rousse, lors de sa séance du 15 février 2024, l'Assemblée Délibérante avait autorisé le maire à procéder à l'échange d'une partie de leur terrain constitué par la parcelle AI 269 avec une partie de la parcelle communale AI 268 qui sépare leur propriété en deux.

Après échange des terrains et dépôt d'un permis de construire, il avait été convenu que les frais d'extension des réseaux publics d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que le raccordement de la nouvelle construction seraient partagés entre la commune et le pétitionnaire.

Une proposition de participation financière a ainsi été remise à M. Jules NEEL pour un montant de 8 955 € sur un total de travaux estimé à 15 925 € par les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE le maire à lancer les travaux après accord signé de la proposition par M. Jules NEEL et à émettre un titre de recettes correspondant à la somme de 8 955,00 € au maximum.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX



La secrétaire de séance
Laure EBOLI

